



Extrait du Presse-toi à gauche !

<http://www.pressegauche.org/FRAUDE-ELECTORALE>

Lettre transmise au Nouvelliste de Trois-Rivières

FRAUDE ÉLECTORALE ?

- Opinions -

Date de mise en ligne : lundi 27 août 2012

Copyright © Presse-toi à gauche ! - Tous droits réservés

Jean Chrétien, résident permanent d'Ottawa, vient d'annoncer qu'il votera « libéral » aux prochaines élections du Québec :

« Le 4 septembre prochain, l'ancien premier ministre du Canada, Jean Chrétien, votera sans surprise pour le Parti libéral du Québec. Il explique qu'il ne veut plus de référendum sur la souveraineté... »

http://quebec.huffingtonpost.ca/2012/08/25/jean-chretien-tanne-des-referendums_n_1829892.html?utm_hp_ref=politique

Or, Jean Chrétien réside en Ontario depuis plus de 40 ans où il paie ses impôts. Il a seulement une résidence secondaire au Québec (*). Il a donc droit de voter à une élection en Ontario, mais pas ailleurs.

Il n'a donc clairement pas le droit de voter à une élection du Québec. La loi électorale est claire sur ce point (**).

Il se promet donc de voter frauduleusement à l'élection du 4 septembre. On peut toutefois comprendre que le grand maître du « love-in de Montréal en 1995 » et du « scandale des commandites » ne s'embarrasse pas de ces petits détails démocratiques. Non, son comparse Jean Pelletier a bien dit que tous les moyens étaient permis car c'était « une guerre »...

Références :

« Aujourd'hui, c'est Jean Pelletier. Hier, Jean Chrétien. Antérieurement, Pierre-Elliott Trudeau. S'ajoutant aux nombreux « canadiens français » fédéraux toujours disponibles pour les basses oeuvres, cet inconditionnel du Canada a oeuvré à maintenir de gré ou de force cette « race » dans le Canada.

Il était en guerre, disait-il. Dans les mêmes termes, Guité le disait aussi. Les deux étaient « en ordre de marche. Salut ». Pelletier commandant. Guité exécutant. « Il y en a peut-être qui se posaient des questions. Pas moi ». Guité est coupable. Jean Pelletier aussi. Jean Chrétien également. Lui qui récemment, dans une phraséologie similaire, avouait que s'il n'avait pas réussi à voler le référendum il n'en aurait pas reconnu les résultats positifs.

Ces gens n'ont pas de pleurs pour la démocratie qu'ils tuent... »

<http://nuitdelesprit.blogspot.ca/2009/01/surpris-des-propos-de-feu-jean.html>

<http://www.septentrion.qc.ca/catalogue/livre.asp?id=3045>

Jean Pelletier, coupable - La Presse, 21 janvier 2009

Le Directeur général des élections du Québec est-il au courant de cette violation annoncée ?

Cela peut nous faire penser ! Jean Chrétien a-t-il voté sans y avoir droit au référendum de 1995 ?
Et aux élections québécoises subséquentes ??

Une vérification sera sans doute faite.

Jean-Luc Dion

Ingénieur et professeur retraité
Trois-Rivières

P.S. Cette lettre peut certainement être publiée pour l'information de tous.

(*) <http://www.radio-canada.ca/nouvelles/05/5527.htm>

<http://www.lapresse.ca/le-nouvelliste/vie-regionale/shawinigan/200912/10/01-929660-le-poste-de-garde-de-la-grc-tombe-sur-la-propriete-de-chretien.php>

(**) Voir la loi :

Chapitre E-3.3

LOI ÉLECTORALE

TITRE I

L'ÉLECTEUR

CHAPITRE I

QUALITÉ D'ÉLECTEUR

Qualité d'électeur. 1. Possède la qualité d'électeur, toute personne qui :

1° a dix-huit ans accomplis ;

2° est de citoyenneté canadienne ;

3° est domiciliée au Québec depuis six mois ;

Référence : http://www.electionsquebec.qc.ca/documents/pdf/loi_elec_fr.pdf